

**Le Conseil Municipal se réunira le Mardi 16 novembre 2021 à 19h30
dans la salle du conseil de Saint Amour Bellevue**

ORDRE DU JOUR

1. Délibération SYDESL : Dossier n° 385069 Projet éclairage public Place du Plâtre
2. Délibération adhésion assurance statutaire avec le centre de gestion 2022-2025
3. Délibérations tarifs Saint Valentin et confirmation de mariage
4. Délibération rapport annuel Syndicat des Eaux Mâconnais Beaujolais
5. Délibération caution Salle des Fêtes
6. Délibération de la dématérialisation de l'instruction ADS
7. CLS – Facturation 2020/2021
8. Enquête Publique Rue des Poulets
9. Marché de Noël du 4 décembre 2021
10. Repas des aînés
11. Vœux
12. Bulletin municipal
13. Alignement rue des Calettes
14. Place des Marcs : fuite d'eau décelée le 16/10/2021 et voirie
15. CMJ
16. Accueil nouveaux habitants
17. Questions diverses

Extrait du PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Madame CASBOLT Josiane, Maire.

Convocation du 12 novembre 2021 ((Présent Excusé (P) Pouvoir))

<input checked="" type="checkbox"/> Mme PERRET Mireille	<input checked="" type="checkbox"/> Mme BERNET Marie José	<input checked="" type="checkbox"/> M. MIDEY Jean-Yves
<input checked="" type="checkbox"/> M. TERRET Maxime	<input checked="" type="checkbox"/> M. TRIBOULET Mathieu	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane (p)
<input checked="" type="checkbox"/> Mme GIOVANNONE Christine	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CHOMIENNE Laurence	<input checked="" type="checkbox"/> M. BOISSON Claude
<input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> M. DE SONIS Joseph	<input type="checkbox"/> M. BARBET Grégory
<input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel	<input checked="" type="checkbox"/> M. DURAND Pascal	<input type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude (p)

Mme PERRET Mireille a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2021 : le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

Remarques : Rajout ordre du jour point numéro 1 : Permis de construire en cours et droit de préemption

1. Permis de construire en cours et droit de préemption.

Numero de dossier	Adresse	Descriptif de la demande
DP 071 385 21 S 0020	lieu dit les ravinets	Division en vue de construire
DP 071 385 21 S 0021	lieu dit la Billette	Petit étang 0,10 ha
DP 071 385 21 S 0022	1585 Route des Crus du Beaujolais	Création d'un préau et d'un local fermé attenant
DP 071 385 21 S 0023	531, route des Chamonards	Rénovation d'une toiture 240 m2 tuiles

DROIT DE PREEMPTION				
SITUATION DU BIEN	LIEU DIT SECTION PARCELLAIRE	Superficie	PRIX DE VENTE	PREEMPTION
450 rue du Paradis 71570 SAINT AMOUR BELLEVUE	SECTION B N° 242 ZONE UA	628m ²	110 000 €	NON

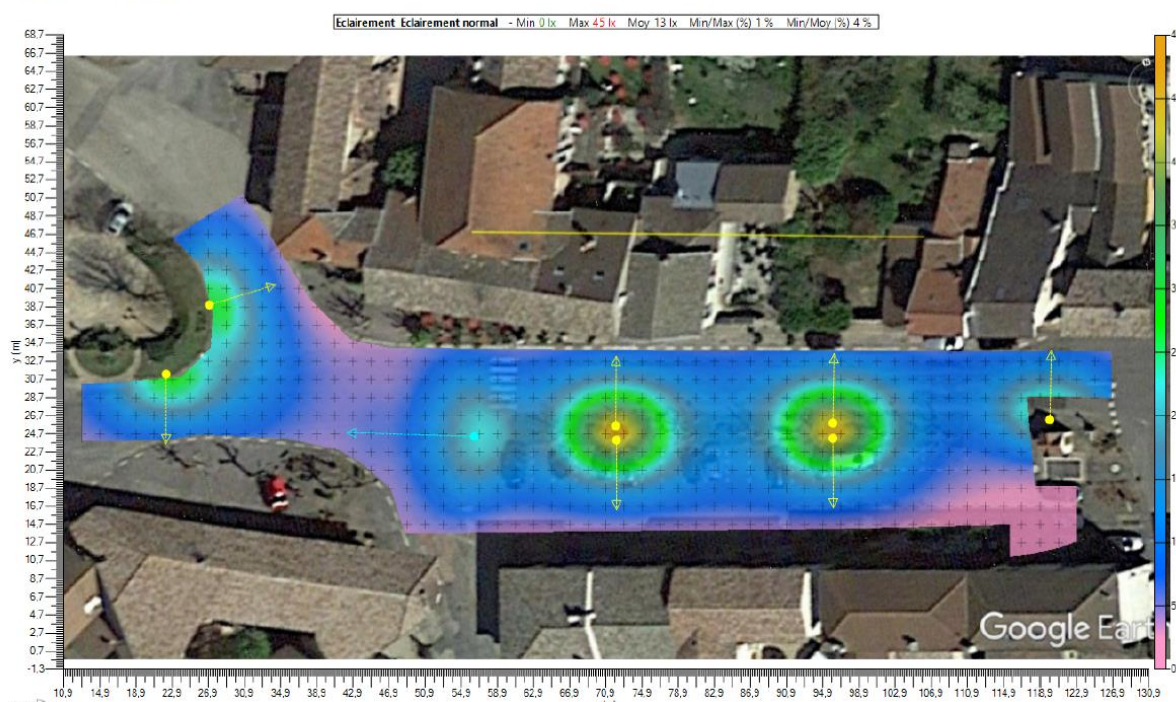
2. Délibération SYDESL : Dossier n° 385069 Projet éclairage public Place du Plâtre

Le Syndicat Départemental d'Énergie (SYDESL) a étudié et chiffré le projet d'éclairage public « Place du Plâtre » - dossier n° 385069.

Ces lampadaires ont été sélectionnés en fonction des prix moyens proposés et de l'aide photométrique nécessaire. Présentation du plan au conseil

6 luminaires selon le plan ci-dessous : (diaporama)

Fausses couleurs



En application des dispositions arrêtées par délibération du Comité Syndical du SYDESL, le plan de financement est le suivant :

CENTRALE

Montant des travaux EP HT 21 784,92 €

Participation du SYDESL 10 500,00 €

Contribution estimative de la commune 11 284,92 € HT (1)

Arrondi à 11 300,00 € HT

LATÉRALE

Montant des travaux EP HT 26 756,36 €

Participation du SYDESL 10 500,00 €

Contribution estimative de la commune 16 256,36 € HT (1)

Arrondi à 16 300,00 € HT

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (9 pour, dont 13 présents et 1 par procuration, 2 contre, 3 abstentions)

Montant des travaux EP HT 21 784,92 €

Participation du SYDESL 10 500,00 €

Contribution **estimative** de la commune 11 284,92 € HT **Arrondi à 11 300,00 € HT**

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider le devis auprès du SYDESL.

Au vu du débat, et après rappel de la décision prise lors du précédent conseil, Madame le Maire va contacter Monsieur Chambard du SYDESL afin d'envisager si d'autres modèles de lampadaires sont possibles.

3. Délibération adhésion assurance statutaire avec le centre de gestion 2022-2025

Délibération d'adhésion au contrat du centre de gestion de Saône et Loire souscrit auprès de AG2R prévoyance-Gras Savoye pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2022 • **DE 2021/027**

Conformément à l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le centre de gestion de Saône-et-Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires.

Un contrat d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte des collectivités et établissements auprès de la CNP ASSURANCE arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Conformément à la délibération n°2 du conseil d'administration du 26 janvier 2021, une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été engagée afin d'attribuer le marché pour la période du 1er janvier 2022 –31 décembre 2025.

Pour rappel, le contrat groupe a été alloué en fonction de la strate de la collectivité :

- **Lot n°1 : collectivités et établissements publics de Saône-et-Loire employant 1 à 19 agents affiliés à la CNRACL.**
- Lot n°2 : collectivités et établissements publics de Saône-et-Loire employant au moins 20 agents affiliés à la CNRACL.

Après réception et analyse des offres et candidatures, la commission d'appel d'Offre (CAO) s'est réunie le mardi 18 mai 2021 pour se prononcer sur l'attribution du marché, pour chacun des lots. La décision de la CAO est la suivante :

- Lot 1 : attribution du marché à GRAS SAVOYE RHÔNE-ALPES AUVERGNE– AG2R PREVOYANCE

Vu la délibération numéro 2021_001 du 26 janvier 2021 donnant mandat au centre de gestion de lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu le courrier du centre de gestion du 26 juillet 2021 informant de l'assureur attributaire,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (15 pour, dont 14 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

Décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès d'AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2022.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4,82% avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 50% (taux compris entre 10% et 52%).

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1,16% avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 33% (taux compris entre 10% et 33 %)

Autorise le Président à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires,

Rappelle que les crédits sont prévus au budget,

4. Délibération tarif Saint Valentin et tarif confirmation de mariage

Suite à la commission Saint Valentin qui s'est réunie le 20 octobre 2021, et compte tenu de l'augmentation des prestations tant « Mille et une saveurs » que les autres, Madame le Maire propose d'adapter les prix de la manière suivante :

SAINT VALENTIN

Repas : passage de 75 € à 80 € (comprenant concert à l'église, apéritif du Cru Saint Amour, et repas gastronomique), vins compris.

Confirmation de mariage : passage de 190 € à 200 € par couple (cérémonie de confirmation, concert, apéritif et repas gastronomique) + cadeau mairie.

CONFIRMATION DE MARIAGE :

passage de 180€ à 190€ par couple comprenant (cérémonie de confirmation, cadeau et verre de l'amitié si invités inférieurs à 20)

Délibération – tarif Saint Valentin et confirmation de mariage

• **DE 2021/028**

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 13 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE d'appliquer les tarifs susdits à compter du 1er janvier 2022.

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier;

Le projet pour l'affiche 2022 a généré certaines remarques, notamment le fait que cette célébration est ouverte à tous afin de fêter la Saint Valentin.

5. Délibération rapport annuel Syndicat des Eaux Mâconnais Beaujolais

En application de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente, au conseil municipal un rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2020.

Le présent rapport permet d'informer les usagers du service

Le rapport préparé par le Syndicat des Eaux Mâconnais Beaujolais expose les indicateurs techniques et financiers du service. Il y figure également une présentation générale du service et de son fonctionnement et les faits marquants de 2020. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2020. (rapport joint en annexe)

Vu la délibération du Syndicat des Eaux Mâconnais Beaujolais 2021/21 du 05 octobre 2021 prenant acte du rapport d'activité 2020

Délibération – rapport annuel Syndicat des Eaux Mâconnais Beaujolais

• **DE 2021/029**

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 13 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

PREND ACTE du rapport annuel 2020 d'activité du service

6. Délibération caution Salle des Fêtes

Afin de limiter les dégradations lors de la location de la salle des fêtes, Madame le maire propose de réévaluer la caution ;

Elle propose au conseil municipal de passer la caution de 500 € à 1000 €.

Délibération – caution Salle des Fêtes

• **DE 2021/030**

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 13 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE de porter la caution à 1000 euros à compter du 1er janvier 2022;

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier;

7. Délibération de la dématérialisation de l'instruction ADS (Application du Droit des Sols)

A partir du 1er janvier 2022, un usager pourra déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

Toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Celles de **plus de 3500 habitants** devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée. Pour accompagner cette transformation d'ampleur, l'Etat déploie un vaste programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit Démat.ADS ou « Permis de construire en ligne ».

Délibération – dématérialisation de l'instruction ADS (Application du Droit des Sols) • DE 2021/031

Article L112-8 Code des Relations entre le public et l'administration

Toute personne, dès lors qu'elle s'est identifiée préalablement auprès d'une administration, peut, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, adresser à celle-ci, par voie électronique, une demande, une déclaration, un document ou une information, ou lui répondre par la même voie. Cette administration est régulièrement saisie et traite la demande, la déclaration, le document ou l'information sans lui demander la confirmation ou la répétition de son envoi sous une autre forme.

En lien direct avec le service d'instruction ADS, Maconnais Beaujolais Agglomération propose aujourd'hui une solution technique permettant :

- De nous acquitter de notre obligation réglementaire SVE (Saisine par voie électronique), et de prendre de l'avance sur ce qui sera sans doute bientôt applicable également sur nos territoires en intégrant volontairement la procédure Démat'ADS.

Pour ce faire, MBA propose de réaliser l'investissement, avec l'acquisition des modules complémentaires au logiciel d'instruction qui est déjà mis à notre disposition, « Oxalis ».

Pour cet investissement, l'agglomération se fera aider via un appel à projet auquel la commune adhère.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 13 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

AUTORISE l'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération à répondre à l'appel à projet spécifique concernant la dématérialisation ADS.

Remarque : l'investissement sera supporté par MBA (avec les subventions liées à cet appel à projet). Seuls les frais de fonctionnement seront reportés sur les communes, au même titre que les charges du logiciel actuellement.

Estimés à 5410 €HT, 6492 €TTC, ces frais seront répartis au prorata des dossiers instruits pour la commune.

Par exemple, pour 2021, 1168.5 PC ont été instruits par le service, et 23.4 pour notre commune.

La dématérialisation représenterait sur ces bases $(6492 / 1168.5) * 23.4 = 130$ €TTC pour une année.

8. CLS – Facturation 2020/2021

Délibération – tarif salle communale association • DE 2021/032

Madame le Maire propose de modifier le tarif de l'occupation de la salle des fêtes pour les cours de gymnastique.

EXTRAIT du PROCES VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2021

En effet, en accord avec le Président de l'association « Culture Loisirs et Sports », la salle des fêtes est occupée 8h30 semaine et doit supporter pour partie les frais de fonctionnement très importants (nettoyage, chauffage ...)

Madame le Maire propose de passer le montant annuel de 500 € à 1 500 euros.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 13 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2022;

Le titre est envoyé fin d'année et correspond à l'année civile

ASSOCIATIONS SOCIETES	COMMUNALES 1/2 jours					
	2 salles + cuisine	Bureau	Électricité	Ménage	Cauton	Total
Assemblée Générale et 1ère MANIFESTATION dans l'année GRATUITES puis :						
Association de Saint-Amour	120 €	Gratuit	Inclus		0 €	120 €
Club Bel Horizon	500 € / an	Gratuit	Inclus		0 €	500 € / an
Cours de Gymnastique	1500 € / an	Gratuit	Inclus		0 €	1 500 € / an

9. Enquête Publique Rue des Poulets

L'enquête publique a démarré le mardi 9 Novembre en présence de Monsieur ANDRIES, afin de recueillir les observations sur déclassement d'une partie du Domaine Public de la Place dite « Clos des Poulets » et de Classement en Domaine Public d'une parcelle privée cadastrée section A n°499 CC = 0a19ca
Celle-ci se terminera le mardi 23 novembre inclus.

10. Marché de Noël communal du 4 décembre 2021

La commission tourisme organise le 1er marché de Noël communal en nocturne (de 17h à 23h00) place des Marcs le 4 décembre 2021.

A ce jour 14 exposants sont inscrits à notre manifestation.

Une publication dans le JSL a été faite et cette manifestation est inscrite dans l'agenda du JSL, ainsi que dans Loisirs Beaujolais « Marché de Noël 2021 en Beaujolais ».

Il est demandé l'aide des conseillers pour la mise en place et le rangement.

11. Repas des aînés

Le repas des aînés n'a pas pu avoir lieu en 2021 cause COVID.

Nous vous proposons la date du 12 Mars 2022 pour organiser cette journée solidaire.

Catherine CANARD est en charge des devis. A ce jour deux devis ont été reçus : coût du repas à 17€30 par personne ou 24 € euros par personne.

Le devis de 24 € est validé par le Conseil pour l'année 2022, pour compenser l'année 2021.

Il est demandé à tous les conseillers municipaux d'être présents et d'aider à la mise en place des tables, de la décoration, du service en salle, et de la remise en état de la salle.

Les personnes en charge du dossier sont : Mireille PERRET, Marie BERNET, Christine GIOVANONE, Catherine CANARD. Elles devront choisir notamment le détail du menu et prendre en charge l'organisation de la journée.

12. Vœux

La date du 14 janvier 2022 est arrêtée pour les vœux de la municipalité à la population.

Déroulement :

Accueil, vœux de Madame le Maire en présence du Conseil Municipal.

Remise de la médaille du travail à Franck Coindard pour 20 ans passés au service de la commune.

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié, avec galettes et gougères.

Comme chaque année, C.L.S propose une représentation théâtrale jouée par la troupe de VERZE (Le Serment d'Hippocrate) le dimanche 16 janvier 2022 en matinée et bénéficiera de l'installation de la scène.

13. Bulletin municipal

Le bulletin municipal est en cours de préparation. Un devis a été demandé afin de bloquer sa mise en œuvre et d'assurer une distribution début janvier avant les vœux.

A ce jour une quinzaine de sponsors ont répondu.

Demander à tous les commerces et services de la commune de devenir sponsors.

L'ODG (Organismes de Défense et de Gestion) souhaite mettre un article dans le bulletin. Demande validée.

14. Alignement rue des Calettes

Un rendez vous avec le cabinet « BRANLY » est programmé le 18 novembre 2021 afin de délimiter l'alignement de la rue des Calettes et de la parcelle appartenant à l'association gérant le Caveau.

Mr Claude BOISSON sera présent pour représenter Madame le Maire.

15. Place des Marcs : fuite d'eau décelée le 16/10/2021 et voirie

Lors de la manifestation « Guinguette » Place des Marcs, une fuite d'eau a été décelée dans les branchements réalisés par SUEZ, des nouveaux appartements et commerces.

Après une intervention de SUEZ, il a été constaté un problème dans le raccordement du compteur suite à des difficultés d'accès au réseau.

Environ 3 000 m³ sont partis dans la nature. SUEZ accepte de prendre en charge cette surconsommation qui représente environ 15 K€ TTC.

La réparation a été réalisée et un contrôle sera effectué par le plombier (M. GRUEL) en charge des travaux de la Place des Marcs.

Afin de terminer les travaux paysagers de la Place des Marcs : le remplacement des plantes et arbres qui n'ont pas repris, la mise en service de l'arrosage intégré, le nettoyage et pré-taillage des rosiers ; un devis nous a été envoyé pour un montant de 2.552,57 €. Devis accepté.

16. CONSEIL COMMUNAL JUNIOR (C.M,J)

A la demande de Madame le Maire, la commission CMJ a adressé aux jeunes de Saint Amour Bellevue, de 9 à 15 ans, un courrier leur proposant de s'inscrire au CMJ.

Une seule réponse positive ayant été reçue, il a été décidé de ne pas poursuivre le CMJ, ce que nous regrettons. Une foison d'idées avait été lancée pour donner un sens à la citoyenneté à cette jeunesse. Toutefois le CMJ de Pruzilly qui accueille un nombre important d'enfants nous a sollicité afin de participer à une journée « gestion de déchets » commune.

17. Accueil nouveaux habitants

Afin de présenter la commune et son conseil aux nouveaux habitants (connus) arrivés sur la commune depuis 2020, la date du 18 décembre 2021 à 11 heures, a été retenue.

Ce sont 26 nouveaux foyers qui se sont installés à Saint Amour Bellevue.

Cette réception a pour but de faire connaissance et de leur proposer de s'associer à la vie du village,

18. Questions diverses

➤ Réponse MBA à COLLECTIF

Le conseil est informé qu'un compte rendu de la réunion du 30/09/2021 pour la demande de raccordement du collectif de Saint Amour a été reçu en mairie.

➤ Loto CBH

Date le 05 décembre 2021. L'association demande des bénévoles pour le 5 décembre.

➤ **Radar pédagogique (diaporama) (en annexe)**

(rue du Chapitre) (synthèse)

Temps d'évaluation vendredi 3 septembre 2021,11:00 - vendredi 15 octobre 2021,09:00						
		Valeurs	Véhicules	Vd[km/h]	Vmax[km/h]	V85 [km/h]
Limite de vitesse	50 km/h					
Excès de vitesse	25,55 %	25329	4257	39	131	55
TMQ trafic moyen quotidien	102					
TMA trafic moyenne annuelle	37230					
Direction de l'évaluation	Arrivant					

➤ **Dossier Jean Michel PATISSIER**

Le dossier est toujours à l'étude à la DDT (Direction départementale des territoires)

➤ **COVID**

Changement de numéro de téléphone pour prise de rendez-vous dans les centres de vaccinations : 0800009110 (numéro vert appel gratuit)

➤ **Indemnités inflation (indemnité non validée par le sénat)**

Le gouvernement vient de donner des précisions sur les modalités de versement aux agents publics de cette indemnité de 100 euros prévu pour le mois de janvier. Ceux-ci y seront éligibles à condition d'avoir perçu une rémunération moyenne inférieure à 2 000 euros nets par mois du 1er janvier au 31 octobre 2021. Tous les éléments de rémunération seront pris en compte.

le montant de l'indemnité ne sera pas proratisé en fonction de la durée du contrat de l'agent public ni de sa quantité de travail. Un agent à temps partiel pourra ainsi en bénéficier tout comme les agents en congé ou absents notamment pour cause d'arrêt maladie ou de congé maternité.

Versement en janvier

Alors que les salariés du privé bénéficieront de cette prime dès le mois de décembre, les agents publics la percevront quant à eux au mois de janvier. L'État et ses opérateurs financeront directement ladite indemnité "inflation" par crédits budgétaires. Un amendement du gouvernement au projet de loi de finances pour 2022 débloque ainsi 100 millions d'euros en ce sens.

100 € pour tout revenu inférieur à 2600 € bruts – versement janvier pour les agents publics, décembre pour les autres.

➤ **Commission tourisme : (diaporama)**

Il convient de prévoir une réunion de travail pour les sentiers de randonnées (jonction avec communes voisines). Joseph DESONIS est nommé référent pour l'agglomération MBA.

➤ **Commission voirie :**

(RAPPEL) Vérification des allumettes à prévoir par la commission voirie.

➤ **Date du prochain conseil : 14 décembre 2021 à 19h30 salle du conseil de ST AMOUR BELLEVUE**

➤ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45**

